

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme

**OBJET** : construction d'un bâtiment logistique de 80 702 m<sup>2</sup> comprenant 9 cellules de stockage, des bureaux, des locaux et installations techniques, faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN sous le n°PC 028015 20 00031.

**SITUATION** : Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

**PORTEUR DU PROJET** : SNC AUNEAU 1 (groupe PANHARD) dont le siège social se situe 10 rue Roquépine 75008 PARIS

**LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ETRE OBTENUES AUPRES DE** : Madame Sylvie MICELI, Directeur de la maîtrise d'ouvrage du Groupe PANHARD, tél. : 01.42.56.41.13 - mail : [sylvie.miceli@panhardgroupe.com](mailto:sylvie.miceli@panhardgroupe.com)

**DUREE DE L'ENQUETE** : 32 jours, du lundi 27 septembre 2021, 9h00 au jeudi 28 octobre 2021, 17h30.

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR** désigné est **Monsieur Frédéric IBLED**, cadre technique. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, 1 avenue Gambetta, aux jours et horaires suivants :

Lundi 27 septembre 2021	De 14h00 à 17h30
Samedi 9 octobre 2021	De 9h00 à 12h00
Jeudi 28 octobre 2021	De 14h00 à 17h30

**Les mesures sanitaires liées à la COVID 19** mises en place dans le cadre de cette enquête seront affichées en mairie. Le public devra obligatoirement porter un masque et venir avec son stylo, s'il souhaite déposer une observation ou une proposition.

**LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC** est composé de l'ensemble des pièces du permis de construire (formulaire, pièces écrites et graphiques, attestations, etc.), de l'étude d'impact environnementale et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre d'enquête. Il est disponible :

- En format papier, à la mairie d'Auneau (1 avenue Gambetta, 28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN), aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- En format numérique consultable sur un poste informatique dédié disponible au service urbanisme de la mairie d'Auneau (3 avenue Gambetta) aux jours et heures d'ouverture du service
- En format numérique, sur le site internet de la commune : <https://www.ville-ab2s.fr/fr/pages/enquetes-et-consultations-publiques-en-cours-98.html>

**PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et accessible aux jours et heures d'ouverture habituels
- Par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (à l'attention du commissaire enquêteur - 1 avenue Gambetta, BP 90090, 28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN)
- à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-ab2s.fr](mailto:urbanisme@ville-ab2s.fr)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN et sur le site internet de la ville.

**A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE**, le maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN accordera ou non le permis de construire sollicité, assorti ou non de prescriptions.